

ETRE « SUAVE », PRENDRE LA VIE DU BON COTE ET ETRE PATIENT

1° LOGEMENT

Loyer de 400 € (T2 / T3) à 1400 € pour 1 T4.

2 mois de caution à l'entrée + le premier mois d'avance + parfois, 1 mois de frais d'agence.

Les surfaces sont en général plus grandes qu'en France, la qualité des prestations très inégale...

Il n'y a pas d'impôts locaux.

S'assurer que le logement est équipé d'une réserve d'eau (tinaco : 500 €) et d'un inverseur + batteries (minimum : 1200 €) pour faire face aux fréquentes coupures d'eau et d'électricité.

Faire attention à la situation géographique du logement (bruit, transports et sécurité).

2° TRANSPORTS

Transports publics chaotiques...il faut donc :

Soit avoir son propre véhicule (la pratique du vélo est « téméraire » dans la circulation locale).

Soit se déplacer en taxi (environ 6 € la course).

Soit prendre le métro local (0,50 €, par trajet), si l'on habite à proximité d'une station.

Ou prendre 1 « carro », sorte de taxi collectif aux trajets fixes (1 €), pas trop conseillé.

3° DEPENSES QUOTIDIENNES

La nourriture locale est relativement bon marché, les autres produits importés coûtent de 2 à 3 fois le prix français.

Il n'est pas indispensable de se constituer 1 garde robe en France.

4° CULTURE, LOISIRS

Saint-Domingue n'est pas Paris, il existe cependant des théâtres, cinémas et de nombreux festivals. L'Alliance Française propose quelques manifestations culturelles ; la vraie richesse culturelle est ici, nature et relations humaines...

5° SANTE

Attention : durant les 3 premiers mois, « le résident à recrutement différé », en disponibilité, peut être couvert par la MGEN, si vous en faites la demande et en réglant les cotisations.

Le coût de la santé est cher (consultation à 40 € minimum pour un généraliste et pouvant aller jusqu'à 100 € pour un spécialiste). Les soins semblent être de qualité. Toutefois, si vous suivez déjà un traitement à long terme, il est bon de rapporter ses médicaments de France.

L'assurance rapatriement est obligatoire dès votre arrivée en poste. Pour les adhérents de la MGEN il suffit d'en faire la demande avant votre départ.

6° DEMENAGEMENT

Les fonctionnaires ne paient pas de taxes douanières mais certains frais, conséquents, sont à prévoir (papiers, gardiennage, location du conteneur, déplacement du conteneur, agent de douanes éventuellement, etc...) ; cependant, recevoir son déménagement permet de goûter aux joies des lenteurs et des complexités (doux euphémisme) administratives...

Si vous optez pour un déménagement, veuillez prendre contact avec le Secrétariat de l'établissement **avant d'entamer les démarches.**

Attention, avec les appareils qui fonctionnent en 220 V. ici le courant est en 110 V et en 60 Hertz. (comme aux Etats-Unis).

On trouve de tout en République Dominicaine.

7° SITUATION LOCALE - SECURITE

Le coût de la vie est élevé à l'heure actuelle. Saint-Domingue est une grande ville où il règne le même type d'insécurité que dans nos grandes villes, il faut donc rester toujours vigilant.

CONDITIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES

I. CONDITIONS FINANCIÈRES

Le Résident à Recrutement Différé est sous contrat local avec l'établissement pendant les trois (3) premiers mois de service soit, du 1er Septembre au 30 novembre, et administrativement, en disponibilité.

Pendant ces 3 mois, il sera rémunéré sur une base de référence locale, comme suit :

- Salaire mensuel brut, versé par l'établissement, de : 100.000,00 \$RD
- Prime mensuelle pour aide au paiement des cotisations sociales, de : 30.000,00 \$RD
- A l'arrivée, une prime de participation au billet d'avion et d'aide à l'installation, de : 100.000,00 \$RD
- En décembre, un 13ème mois, équivalent aux 3/12ème du salaire mensuel brut perçu (Salaire Brut X 3/12).

- A partir du 1er décembre, il sera rémunéré directement par l'A.E.F.E. sur la base indiciaire de Paris et percevra en plus l'ISVL (Indemnité Spécifique de Vie Locale), en fonction de l'échelon et du groupe d'appartenance, en moyenne autour de 600 € par mois. Ce montant est régulièrement revu par l'AEFE en fonction de la fluctuation du taux de change, notamment.

Si l'agent a des enfants d'âge scolaire, les conditions seront les suivantes :

Il sera redevable de la première inscription, mais il pourra la régler après en avoir perçu le montant par l'AEFE, soit en janvier/février suivant.

Durant les 3 premiers mois, il sera redevable mensuellement de 50% des frais de scolarité et à partir du 4ème mois (1er décembre), des 100% des frais de scolarités chaque mois puisque ceux-ci lui seront versés, en complément, sur son salaire de l'A.E.F.E. et correspondent à "l'indemnité familiale".

II. CONDITIONS ADMINISTRATIVES

Visas

Le Résident à Recrutement Différé devra arriver avec son visa CM (Courtoisie à entrées Multiples), ainsi que son conjoint et enfants s'il y a lieu, visa DP (de Dépendance). **Important**, le conjoint ne pourra pas travailler avec ce visa. Ces visas seront émis par l'Ambassade de la République Dominicaine à Paris. **Attention au délai**, c'est relativement long. Sur demande de l'agent, l'A.E.F.E., fournira un document à cet effet (Note verbale) afin de l'inclure aux documents demandés.

Aucun visa, ni titre de séjour, ne pourra être obtenu dans le pays.

MGEN

Comme indiqué précédemment l'agent est tenu d'avoir une couverture santé et rapatriement. La demande doit se faire, avant de partir, à la MGEN, Section Extra Métropolitaine, par téléphone au : 02.49.79.00.05 ou par mail : horizon@mgen.fr.